

Situations d'urgence à RAL

En cas d'incendie

Si vous découvrez un incendie :

- Opérez le point d' appel (cassez la vitre d'alarme),
- Criez "Fire! Fire! Fire!"
- Composez le numéro des Services d'Urgence au 2222 ou au 01235 778888 à partir d'un portable.
- Indiquez la localisation de l'incendie.

Lorsque vous entendez l'alarme incendie :

- QUITTEZ le bâtiment par la SORTIE DE SECOURS DISPONIBLE LA PLUS PROCHE,
- Rendez-vous à la ZONE de RASSEMBLEMENT INCENDIE et
- VERIFIEZ si vos collègues étant au travail ce jour-là sont présents.

Urgences médicales

En cas de blessures graves ou entraînant une incapacité :

1. Dial 2222 à partir de téléphone le plus proche, soit l'équivalent mobile de 01 235 778 888 et demandez l'assistance de premiers soins
2. Indiquez l'emplacement exact (bâtiment et salle)
3. **Faites** face à l'urgence immédiate pour faire la victime en toute sécurité
4. Dans une ambulance est appelée sur les lieux d'informer sur la sécurité, poste 5545

Les blessures mineures

Contactez un **secouriste locale d'abord**

Si l'identité et l'emplacement du plus proche secouriste n'est pas connu, contacter la Sécurité sur Ext 5545 pour plus de conseils.

Incidents et presque – incidents

Tous les incidents relatifs à la Sécurité, la Santé ou l'Environnement, y compris les incendies et les presque incidents - ceux qui n'ont pas entraîné de blessures - doivent être signalés à votre responsable direct ainsi qu'au Responsable Sécurité et, dans le cas de ceux impliquant des radiations, au Conseiller en Protection contre les Radiations. Tous les incidents doivent être déclarés en utilisant le lien "Rapport d'Incident" ci-dessus, en précisant la date/l'heure et le lieu de l'incident, les personnes impliquées, ainsi qu'une brève description. Pour faciliter l'enquête, il est important que, suite à un incident tout équipement, machine, etc reste intact à moins qu'il ne génère des risques supplémentaires.

RAL Responsable Sécurité

Groupe d'Hygiène, Sécurité et Environnement, RAL, R12, Bureau 5